

JEAN OGOR : PAYSAN-GOÉMONIER ET SYNDICALISTE (1881-1958)

Jean Ogor, dit « Marianna », est le fils de Mariane Manac'h et de Jean Ogor, paysan-goémonier. Il est né à Saint-Michel en Plouguerneau, plus précisément à Coat-Tévennoc.

Très rapidement, après le décès de son père, il se doit d'aider sa mère dans la marche de la petite exploitation familiale. Aussi l'école, il ne l'a pas beaucoup fréquentée et du haut de ses 12 ans, il travaillera la terre pour nourrir ses trois frères et ses deux sœurs. Il faut croire que ces quelques années passées sur les bancs scolaires lui ont donné le goût de la lecture et de l'écriture, car il apparaît dans ses courriers comme un homme maniant parfaitement le français. Il est vrai qu'il a toujours eu la passion de s'instruire, lisant les journaux locaux : *La Dépêche*, *Le Courrier du Léon* et *La Voix du Marin*, organe syndical.

Homme tenace et volontaire, à force de travail, il atteint le rêve de nombreux paysans-goémoniers : posséder une maison. Cette relative aisance provient du dur labeur dans ses champs, de la récolte du goémon mais également de la pêche au mullet où il excèle.

Le voici, à 28 ans, en âge de se marier. Il épouse, en 1908, Louise Abernot de Saint-Michel. Ensemble ils auront six filles et cinq garçons. Il participe à la guerre 1914-1918, en qualité de canonier, mais il est surtout connu pour ses actions dans le milieu professionnel des goémoniers.

Dans les années 1930, la crise économique est mondiale et touche également les goémoniers qui livrent leurs pains de soude aux usiniers (ceux de Plouguerneau se rendent à L'Aber-Wrac'h ou à Plouescat). De ces pains, on extrait l'iode. Mais la concurrence du Chili et la contrebande en provenance des pays de l'Est ne prêtent guère à l'optimisme. De plus, les usiniers sont régulièrement dénoncés quand ils s'entendent pour faire baisser les prix ou quand le doute s'installe sur la manière dont sont analysés les pains de soude par les laboratoires des usines (les prix sont fixés en fonction de la teneur en iode). Alors, les revenus des goémoniers baissent dangereusement et la misère grandit partout sur le littoral.

Jean Ogor et bien d'autres comprennent qu'il devient urgent de défendre les intérêts de la profession. Il existe un syndicat des goémoniers et pêcheurs de Landéda-Saint-Pabu. Louis Morvan en est le président, F. Tréguer le secrétaire (1927).

Dix ans plus tard, c'est Jean Ogor qui prend les destinées de l'organisation et qui devient président du syndicat national des goémoniers. Comment en est-il arrivé là ? Il est clair que l'individualisme des goémoniers, la misère de la profession l'ont interpellés et émus. Mais d'autres facteurs ont largement facilité son engagement. Bon catholique (sa correspondance évoque régulièrement le pardon de Saint-Michel auquel il tient plus que tout ; il entretient des contacts avec les prêtres de Plouguerneau et le curé Calvez de Landéda), il a la chance d'entrer en relation avec le père Lebreton de Saint-Malo. Celui-ci, une personnalité exceptionnelle, prône un certain nombre d'idées parfois novatrices. Pour rester simple, il propose un catholicisme social, avec le plus souvent l'appui de l'Église. Il veut lutter contre l'individualisme, le chômage et la misère. Il dénonce pêle-mêle le communisme mais aussi le capitaliste.

Il va bénéficier du concours d'un syndicaliste actif M. Lamort, de Cancale, afin de sortir du syndicalisme traditionnel et d'établir un nouveau type de syndicat : humain, chrétien et social. E. Lamort est secrétaire général de la FFSPM (Fédération française des syndicats professionnels de marins, proche au départ de la CFTC) et qui diffuse son journal la *Voix du Marin*. Le père Leuret veut occuper le terrain, former des hommes et des femmes pour aider le milieu de la mer (aumôniers, infirmières pour soigner les malades, bénévoles pour conseiller les jeunes voulant faire carrière dans la marine). Lui et son équipe assurent des publications, organisent des congrès, des colloques.

Et Jean Ogor dans tout cela ? Et bien il adhère aux idées de Leuret et de Lamort. Il organise le syndicat des goémoniers qui dépend de La FFSPM. On le verra, à vélo, parcourir les routes du Léon afin de faire découvrir son organisation et recruter de nouveaux adhérents. Avidé de savoir et de discussions, il participe au premier congrès social maritime breton, à Quimper, en novembre 1932. Il gravit un nouvel échelon dans les responsabilités en accédant à la présidence du comité de l'iode et du goémon, poste qu'il occupe jusqu'en 1948. Il doit batailler ferme avec les usiniers pour obtenir des accords équitables. À ce titre, il est régulièrement en contact avec les députés bretons (M. Inizan député de Brest), et le ministre de la marine marchande. Ces nouvelles fonctions l'amèneront à Paris où il rencontre, en sabots et *kab-an-aod*, la pipe à la bouche, des personnalités qui ne l'impressionnent guère. N'irait-il pas jusqu'à traiter le ministre de « belle moule » !

Toute sa vie, il défendra les intérêts des petits contre les gros et surtout contre les usiniers. Comme tout être vivant et sensible, il aura des moments de doutes comme le témoigne la lettre qu'il écrit le 22 décembre 1938.

Professionnel de la mer, travailleur acharné, souvent débordé, « vétérinaire » réputé à Plouguerneau, il trouve le temps de s'occuper des affaires de la commune comme conseiller municipal. Homme bon et apprécié pour ses jugements, on vient régulièrement lui demander conseil.

Jean Ogor était un homme simple, un véritable *Pagan* qui a su se forger par ses propres talents qu'il a mis au service des autres pour défendre une profession trop souvent dépourvue de considération. Il n'en a eu que plus de mérite. Il prendra sa retraite en 1949, gardant un œil attentif au métier de goémonier qui après la guerre évolua rapidement.

Je remercie Valentine Le Pors, la fille de Jean Ogor, pour les informations complémentaires qu'elle a eu la gentillesse de m'indiquer pour évoquer la mémoire de son père.

Documents joints

La crise du goémon et de la pêche selon *La Voix du Marin*.

Lettre de Jean Ogor du 22 décembre 1938.

Le Finistère, le département le plus maritime de France

La crise du marché de l'iode a durement touché les goémonniers

Le Finistère est sans contredit le département le plus maritime de France. Sur ses côtes, principalement celles de la Manche, nous trouvons une pêche très spéciale, celle du goémon, qui fait vivre presque tous les riverains de Plouescat au Conquet, et emploie, en particulier, plus de 2.500 inscrits maritimes.

Dans les régions maraîchères de Roscoff, Saint-Pol-de-Léon, Ile de Batz, le goémon est surtout utilisé pour la fumure des terres.

Mais, partout ailleurs, c'est pour la « soude » destinée à la fabrication de l'iode que les « pigouyers » coupent et récoltent le goémon.

Dans certaines régions comme l'Aberwrac'h-Landéda, Saint-Pabu, Plouguerneau, les habitants n'ont pas d'autre ressource.

Aujourd'hui, l'industrie de l'iode est fortement menacée par la concurrence étrangère. Le prix d'achat des soudes aux pêcheurs a subi une forte baisse en 1930-31. Aussi, la part moyenne annuelle d'un goémonnier qui était de 6.000 à 10.000 francs en 1930, n'est-elle plus, cette année, que de 3.000 à 5.000 francs, parfois moins. Il semble toutefois que le marché de l'iode ne subisse qu'une crise temporaire et que les cours se relèveront si des mesures efficaces de protection sont prises en temps voulu.

Dans le Finistère Nord, les crustacés se raréfient

On trouve encore dans le Finistère-Nord, environ 500 pêcheurs de crustacés, notamment à Roscoff, Portsall, Ploudalmézeau, Le Conquet, Molène. Le gain des années passées était de 7.000 à 8.000 francs. Par suite de pêches déficitaires, il ne serait plus actuellement que de 3.000 à 4.000 francs.

Plouguerneau le 28 Décembre 1928

Bien Cher Ami

À la suite de la réunion du comité de l'île du 16 courant, j'ai cru n'avoir plus les qualités voulues pour prendre sur moi la responsabilité de discuter un accord au nom de la masse des goémonniers; et cela grâce à la campagne de dénigrement de certains usiniers et surtout de leurs subordonnés de la côte contre le syndicat des goémonniers depuis sa fondation et cela est allé en s'accroissant d'années en années. et cette année c'est moi-même qui a été mis en cause, or Mr Lamort et moi ont demandé que les autres membres du comité de l'île y soient présents à la prochaine réunion du com. le vendredi 6 janvier, en plus que ces Messieurs y prennent à leurs charges le financement de ces déplacements, il a donc été décidé que ces déplacements aient lieu au frais du comité de l'île. et les statuts y seraient discutés au cours de cette réunion, pour constituer cette caisse, ce financement consisterait à nous faire un billet de chemin de fer aller retour Brest Paris en 2^e classe, libre à nous de voyager en 3^e en plus les frais d'autos pour Brest, plus 60^{fr} de séjours journaliers à Paris, nous serons remboursés aussitôt la caisse constituée soit le jour même de la réunion du comité et cela à titre exceptionnel pour cette fois

V. Aubert 15.11.16

Pour que nous puissions nous concerter et discuter sur cela à Paris, je vous fixerais un rendez-vous à Brest au Bouillon-Duval le jeudi 3 janvier vers une heure ou une heure et demie, nous prendrions le train de 3 h 16 à Brest et qui arrive à Paris à 8 h. Pour me permettre de faire le nécessaire pour retenir des chambres à l'Hotel de Bretagne de Rennes pour tous, je vous invite à me donner une réponse dès que possible, je partirai de Plouguerneau par l'auto de midi le jeudi 3 janvier, et on se rendez-vous à Brest aux heures que je viens d'indiquer. Le déplacement est obligatoire, des pouvoirs, ne seront pas pris en considération cette fois, de la dernière que cela avait l'air de prendre les usagers se seraient fiant de nous, j'ai suffisamment l'habitude de leur langage pour pouvoir les inventer à temps, et j'estime que la meilleure solution est celle que nous avons prise, c'est celle de défendre notre écriture, et celle de nos familles et nous serons à sept. Ogor Larnort. Enigues, Ethonn. Raquénis. Séphant Jean Penmarc'h Coisec Laetuduy. Pour une fois cela ne vous fera ^{pas} de mal vous vous rendez vous même compte de ce que c'est de discuter un accord collectif.

Croyez bien cher ami à l'assurance de mes sentiments
dévoués et cordiaux.

Le secrétaire

